



Mairie de
Saint-Georges-sur-Baulche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 mai 2022

DÉLIBÉRATION N°2022-039

OBJET : Acquisition d'une parcelle

En exercice : 23
Membres
Présents(s) : 18
Pouvoir(s) : 2
Absent(s) : 5

Le vingt-trois mai deux mille vingt-deux, à 19h53, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Madame Christiane LEPEIRE, Maire.

Les membres présents en séance :

Christiane LEPEIRE, Michel DUCROUX, Chrystelle EDOUARD, Yannick BARBOTTE, Christian VEILLAT, Martine MORETTI, Christiane GALLON, Gérard PORA, Claire DEZOUTTER, Frédéric GRACIA, Philippe THOMAS, Nicolas PERROUD, Richard FAURE, Aurélien HELLE, Anne Sophie DA COSTA, Thomas GUETTARD, Christophe GUYOT, Bertrand POUSSIERRE

Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :

Claire GUEGUIN à Christiane LEPEIRE, Isabelle CAMBIER à Claire DEZOUTTER

Le ou les membres absent(s) :

Claire GUEGUIN, Isabelle CAMBIER, Nathalie PREUD'HOMME, Aurore BAUGE, Aurélie HENAULT

Secrétaire de séance : Madame Claire DEZOUTTER

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2241-1, L. 1311-10 et R. 1311-4 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles R. 1211-2 et R. 4111-1 ;

Vu la loi n°2001-1168 du 11 décembre 2001 portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier, notamment son article 23 ;

Vu le décret n°2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième partie réglementaire du code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article 3 ;

Vu l'arrêté du 5 décembre 2016 relatif aux opérations d'acquisitions et de prises en location immobilières poursuivies par les collectivités publiques et divers organismes

CONSIDÉRANT que l'article L. 2241-1 du CGCT indique que "le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune" ;

CONSIDÉRANT que l'acquisition de cette parcelle permettra de réaliser une unité foncière cohérente avec d'autres parcelles communales ;

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver à l'unanimité l'acquisition de la parcelle cadastrée section AB 68, qui jouxte le cimetière, d'une superficie de 549 m² au prix de 3 €/m², soit un total de 1 647 euros, auxquels s'ajouteront les frais d'acte ;

- D'autoriser Madame le Maire à signer l'acte authentique de vente afférent à cette opération ainsi que tout autre document nécessaire à la réalisation de cette vente.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Maire

Christiane LEPEIRE

Envoyé en préfecture le 30/05/2022

Reçu en préfecture le 30/05/2022

Affiché le 30/05/2022

ID : 089-218903466-20220523-2022_039-DE

SLO

